

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la commune de Meyzieu, en vue de mettre en oeuvre la politique locale de l'habitat et de permettre un aménagement cohérent du secteur, notamment la façade de la rue Jean Jaurès, en évitant une urbanisation ponctuelle et disséminée, la Communauté urbaine a préempté au prix de 450 000 F l'immeuble situé 4, rue Jean Jaurès.

Il s'agit d'un ensemble comprenant une maison d'habitation de 3 pièces et cuisine, de 130 mètres carrés utiles, et une cour avec terrain attenant.

L'ensemble, d'une surface de 1 878 mètres carrés, est libre de toute location ou occupation.

La commune de Meyzieu, qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, rachèterait ledit immeuble à la communauté urbaine de Lyon au prix de 450 000 F précité admis par les services fiscaux et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la commune de Meyzieu ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir

3° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 458 200 - fonction 653 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,